

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête public vénerie sous terre du blaireau dans le département de la Sarthe.

Date :Tue, 2 Apr 2024 13:51:30 +0200

De :

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Monsieur le Préfet de la Sarthe,

La DDTM de la Sarthe a mis en ligne une consultation du public sur un projet d'arrêté préfectoral autorisant une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau dans le département de la Sarthe.

Ce projet d'arrêté et la note de présentation associée démontrent la méconnaissance de l'espèce par vos services, puisqu'il prévoit d'autoriser l'ouverture de la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau au 1er juillet au 14 septembre 2024.

À ce titre, je souhaite déposer un **AVIS DÉFAVORABLE** à votre projet d'arrêté.

Je parcours toute l'année la Vendée du nord au sud pour visiter les ruches en place, depuis plus de cinq ans, je n'ai vu qu'une fois un blaireau écrasé, parmi toutes les autres pauvres victimes des assassins de la route, victimes qui, en aucun cas, ne représentent un quelconque danger pour les automobilistes.

De plus, ces animaux sont beaucoup moins nuisibles que les produits phytosanitaires qui sont pulvérisés dans les champs par les empoisonneurs, conducteurs d'engins, que vous protégez !

La réglementation européenne a déclaré le blaireau comme espèce protégée, arrêtez donc de vous soumettre aux soi-disant protecteurs, en vérité des malades avides de sang, que sont les chasseurs que vous protégez également, s'ils étaient vraiment des protecteurs de la nature, avec les pseudos paysans, les équilibres de notre département ne seraient pas aussi atteints, tout comme les disparitions de haies et de zones marécageuses dont vous vous foutez royalement.

Ayez un peu d'autorité, renseignez-vous, faites preuve d'intelligence à défaut de compassion et laissez les blaireaux et autres animaux tranquilles, aucun n'est nuisible et tous participent aux équilibres de l'environnement et se régulent d'eux-mêmes.

Ce n'est pas aux chasseurs de faire la loi.

Avec mes salutations

Lionel Bécus